



Porter plainte contre sa propre administration

Par **BeeTee**, le **16/07/2009** à **05:05**

Bonjour,

Comment faire pour déposer plainte contre sa propre administration qui a informé oralement (Le DRH) un organisme extérieur (qui l'a écrit) qu'elle détenait un dossier de harcèlement moral sur un de ses fonctionnaires alors qu'il n'existe aucun dossier ?

Doit-on prendre un avocat ?

A quel juridiction doit-on écrire ?

Quelles chances d'aboutir ?

Merci à l'avance pour votre réponse.

Par **suyenbop**, le **16/07/2009** à **23:37**

nous pouvons vous proposer 1 service d'assistance.
si vous avez 1 courriel, c'est plus pratique.

Par **BeeTee**, le **17/07/2009** à **08:29**

Bonjour,

Vous me demander un mail : Vous pouvez m'écrire à unbeaumessage@gmail.com.

Merci à l'avance pour vos conseils gratuits.

Par **frog**, le **17/07/2009** à **10:08**

[citation]nous pouvons vous proposez 1 service d'asistance. [/citation]

Il y a juste a espérer que les conseils donnés ne contiennent pas autant d'erreurs juridiques que cette phrase ne contient de fautes...